

Chaque annonceur a par ailleurs, reçu directement un certain nombre d'exemplaires et 5 commerçants ont reçu de la même manière 500 ex supplémentaires à eux seuls pour distribution à leur propre clientèle

- le prochain numéro doit paraître aux environs du 15 Juin 1962 -

Un exemplaire du bulletin n°1 est distribué aux membres présents du Conseil et à la presse -

Fleuis clos.

## 29 - Demande de prêt formulée par un employé municipal titulaire

Un employé municipal titulaire depuis de nombreuses années a reçu son congé de l'appartement qu'il habitait pour le 1<sup>er</sup> juillet 1962 -

Il a acquis un terrain et demandé le permis de construire qui vient de lui être délivré. La décision provisoire d'attribution de prime puis le contrat de prêt au Crédit Foncier (environ 80% de la dépense) vont demander un assez long délai.

Il sollicite de son employeur, la ville qui lui paye le salaire unique, le prêt complémentaire qui serait accordé par la Caisse d'allocations familiales.

Le montant du prêt demandé est de 4.000 NF et serait remboursé sans intérêt en 5 ans selon convention à établir et les fonds pourraient être prélevés sur le chapitre du budget "Aide à la Construction".

Le Conseil Municipal.

Vu la demande formulée par M. Cadiot Fernand Agent Principal titulaire de la Mairie de Royan.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Décide

- d'accorder à M. Cadiot un prêt remboursable en 5 ans, sans intérêt, d'un montant de 4.000 NF en vue de lui permettre de construire une maison d'habitation, chemin du Vivier.

- que les fonds seront prélevés sur le chapitre du budget "Aide à la Construction".

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir.

Convention

des Congrès et manifestations diverses assurées de très nombreuses heures de présence, il est proposé de fixer sa rémunération à 600 NF par mois.

Le Conseil Municipal -

Vu la lettre de M. le Préfet de la Charente Maritime en date du 17 février 1962.

Considérant que les fonctions d'administrateur du Palais des Congrès ont un caractère contractuel.

Vu l'avis de la Commission des Finances date du 20 Mars 1962.

Décide

de retirer du tableau des effectifs du personnel approuvé par le Conseil Municipal le 28 octobre 1960, l'emploi d'administrateur du Palais des Congrès qui est un emploi contractuel.

de fixer à 600 NF, à compter du 1er mars la rémunération mensuelle de M. Poinset Pierre et est nommé administrateur du Palais des Congrès

Approuvé à l'unanimité

- Séance levée à 24 heures -

Handwritten signatures and initials in blue and green ink, including names like 'Poinset Pierre', 'C. Poinset', 'H. F. Hubert', and others, some with dates or initials.